

**États généraux sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger**  
**Commission préparatoire - Réunion du 5 juin 2008**  
**Dispositifs connexes FLAM - CNED -**  
**Financement de l'enseignement français à l'étranger**

#### Agenda

- ◆ Le rapport de la commission sera rendu au Ministre des affaires étrangères le 7 juillet prochain, le 22 mai Yves Aubin de la Messuzière a remis au chef de cabinet le rapport d'étape de la commission en insistant sur l'urgence qu'il y avait à rétablir l'équilibre budgétaire de l'enseignement français à l'étranger (notamment en annulant le décret 1796 qui met à la charge des employeurs la part patronales des cotisations pour pension et en accompagnant le dispositif de gratuité dont la commission a soulevé les effets pervers).

#### Programme FLAM

Alain Schneider, présente le programme qui a été l'objet d'une évaluation en 2007. [Voir site ADFE](#) – En 2008 : 61 projets concernant 26 pays bénéficient d'une subvention pour un total de 310 000 euros. Ils touchent 1730 enfants français de plus de 5 ans et 4 400 jeunes (français de moins de 5 ans et autres nationaux).

Toutes les recommandations de la commission Burkard/Dickmans ont été appliquées :

- Instructions aux postes diplomatiques rappelant le rôle de FLAM élément de l'offre globale de coopération éducative et de la présence scolaire leur inscription dans les plans école.
- Assouplissement des conditions financières par l'octroi de subvention au delà des 5 ans initialement prévus (sur avis motivé du SCAC)
- Création d'un Label FLAM permettant aux associations de faire valoir le soutien du MAE auprès des autorités locales et des entreprises (en cours d'élaboration).
- Meilleure répartition des formations en fonction des niveaux et des âges (de 5 à 16 ans) et prise en compte des expatriés temporaires français.
- Recommandations et soutien afin de développer des partenariats
- Implication de l'AEFE qui s'est traduite par la participation de la responsable du service pédagogique de l'AEFE à la réunion d'évaluation des demandes.
- La coopération avec le CNED (formations de Français Langue Etrangère) et le CIEP (développement de certifications DELF junior et DELF prim - pour les élèves de primaire).
- Utilisation des technologies nouvelles par la création d'un [site internet](#) en cours de développement qui devrait permettre des échanges entre programme, un soutien administratif et pédagogique.
- Des instructions ont été envoyées à l'ensemble des acteurs, les missions économiques ont été priées de servir d'interface auprès des entreprises, une incitation est faite afin que les projets de coopération décentralisée incluent les actions FLAM.
- L'attention des inspecteurs en résidence est attirée sur les groupes FLAM qui peuvent devenir des pépinières pour les établissements français (cf. Nelle Zélande, Australie, New York)

#### CNED

Le centre national d'enseignement à distance, ne possède pas encore de statistiques précises sur son action à l'étranger. On peut estimer à 30 000 les élèves de l'étranger dont environ 25 000 scolaires (16 000 français).

Cet Établissement Public, dirigé par un recteur, est le premier opérateur à distance. L'établissement de Toulouse gère le primaire, Rouen le collège, Rennes le lycée. Poitiers, siège de l'établissement abrite un centre de formation à "l'e.learning".

Les inscriptions au CNED peuvent être individuelles (élèves isolés), être un complément à l'offre d'établissements du réseau EFE (niveau non homologué ou discipline non assurée), cours de français dans des écoles locales ou de réseau étranger, écoles d'entreprises.

Dans tous les cas l'inscription est soumise à l'accord du service culturel (pour ne pas faire de concurrence à l'établissement officiel et pour une raison économique, les cours du CNED étant

largement subventionnés par le MEN). L'ADFE a contesté ce point demandant que des critères précis soient définis afin d'éviter le fait du prince.

### **FINANCEMENT : sur quel programme ?**

### **MESURE DE PRISE EN CHARGE : encadrement/accompagnement ?**

La commission commente le souhait de certains de voir le financement de l'AEFE assuré par le programme 151. Si cette décision était prise, elle aurait une signification politique forte, puisque ce programme est destiné aux français de l'étranger et que la mission de diffusion de la langue et de la culture par la scolarisation d'élèves étrangers serait ignorée. D'un point de vue pratique, la gestion locale serait de la compétence des consulats qui n'ont ni les ressources en personnel, ni les compétences du SCAC en matière éducative.

L'AEFE pour sa part souhaite un peu de calme après avoir été bousculée d'un programme à l'autre, l'équilibre actuel entre les programmes 185 « Rayonnement culturel et scientifique » et 151 « Français à l'étranger et étrangers en France » lui semble correspondre tout à fait à sa double mission.

Le Président de la République a marqué un intérêt très fort pour l'enseignement français à l'étranger, annonçant la prise en charge des frais de scolarité des enfants français, le développement du réseau et l'augmentation du budget des bourses, mais les moyens nécessaires à ces ambitions ne sont pas en accord avec les économies demandées au budget de l'État et ont eu pour principale conséquence de transformer l'AEFE en foire d'empoigne. Nous avons un discours schizophrène, tant vis à vis des familles (gratuité pour certaines, augmentation des frais de scolarité pour la majorité, stagnation des bourses), que des fonctionnaires à qui nous demandons de gérer des demandes de bourses dans un contexte dont ils constatent l'injustice. Nous sommes contraints à déconventionner et d'augmenter les participations des établissements sans savoir si cela est légitime.

La seule maintenance immobilière du réseau actuel nécessite 30M€ supplémentaires par an sur 5 ans ; si l'on développe le réseau ce sont 50M€ qu'il faut prévoir. La mesure de gratuité est estimée à 20M€ par an ; le paiement de la part patronale des cotisations pour pension des personnels titulaires, jusqu'alors payée sur le budget de l'État, est évalué à 120 M€ (AEFE, MLF, homologués).

**En réponse à ces besoins, Bercy annonce une baisse de 10% de la subvention à l'AEFE pour 2009.**

Le représentant du Ministère de l'Économie et du Budget, dit comprendre les arguments développés mais rappelle les contraintes qui lui sont fixées.

La Commission européenne menace la France de sanctions pour non respect des règles communautaires en matière de déficit et de dette publique. Le cadre imposé à Bercy est un déficit budgétaire de 2% (il est déjà estimé à 2,9%) dans un contexte d'inflation à 3,6% qui pèse sur le remboursement de la dette. Il lui est impossible dans ces conditions de financer ce que l'on lui demande, "le Budget est dans une impasse totale en ce qui concerne l'AEFE qui est le problème majeur du ministère des affaires étrangères". Pour les cotisations retraites, nous n'avons pas le 1<sup>er</sup> denier pour la MLF et pas la totalité pour l'AEFE, quant à la gratuité, elle est ingérable à moyen et court terme".

On voit ici le caractère irrationnel de la situation :

La commission doit réfléchir à l'avenir du réseau d'enseignement français à l'étranger qui est en pleine expansion, respecter les engagements présidentiels de développement du réseau et d'application de la mesure de gratuité pour les élèves français, alors même que la RGPP (révision générale des politiques publiques) impose que l'on taille à la hache dans les budgets. La mesure de gratuité, inéquitable et injuste aboutira à une augmentation des frais de scolarité et à une éviction des élèves étrangers pourtant indispensables au réseau, elle privera le réseau des 45M€ actuellement pris en charge par les entreprises via les frais de scolarité.

La nécessité de l'encadrement de la mesure s'impose même si les Présidents de la commission Périgot et Aubin de la Messuzière parviennent à entraîner quelques grandes entreprises à participer au financement de l'enseignement français à l'étranger déclaré grande cause nationale !

Michèle Bloch